

RÉSEAU MONDIAL
POUR LE DROIT À
L'ALIMENTATION ET À
LA NUTRITION

APPEL À L'ACTION COMMUNE

NOTRE OBJECTIF

Le Réseau mondial pour le droit à l'alimentation et à la nutrition est une initiative d'organisations de la société civile d'intérêt public et de mouvements sociaux (paysans, pêcheurs, éleveurs, paysans sans terre, consommateurs, populations urbaines en situation de pauvreté, travailleurs des secteurs agricole et alimentaire, femmes, jeunes et peuples autochtones) qui reconnaissent le besoin d'une action commune pour que soit respecté le droit à une alimentation adéquate et à la nutrition. Le Réseau ouvre un espace de dialogue et de mobilisation pour ses membres visant à responsabiliser les États afin qu'ils honorent leurs obligations de réaliser ce droit; il appuie les luttes des mouvements sociaux et de tous les groupes s'opposant à la violation de ce droit; il soutient et s'efforce de protéger les personnes qui défendent les droits humains contre la répression, la violence et la criminalisation; enfin, il travaille à mettre un terme à l'impunité des violations tolérées par les États et à celle des acteurs non étatiques qui violent les droits.

NOTRE COMPREHENSION DU DROIT A UNE ALIMENTATION ADEQUATE ET A LA NUTRITION

Tous les êtres humains, sans discrimination, ont droit à la pleine application du droit à une alimentation adéquate et à la nutrition. Ce droit garantit la participation informée des personnes à la prise de décision et à l'élaboration de politiques publiques visant à l'approvisionnement d'aliments nutritifs, en quantité suffisante, de manière économiquement, politiquement, socialement et écologiquement durable, dans le cadre de la souveraineté alimentaire et des peuples. Il garantit également la jouissance d'un accès régulier à la nourriture pour toutes les personnes, dans le respect à la fois des traditions culturelles et du principe de non-discrimination.

Pour le Réseau, ce droit englobe le bien-être nutritionnel et les principes de la souveraineté alimentaire.

NOTRE ACTION

L'action du Réseau consiste à :

1. Responsabiliser les États, en tant que détenteurs d'obligations générales et spécifiques, au titre des lois internationales relatives aux droits humains, y compris des Principes de Maastricht concernant les obligations extraterritoriales. Les États doivent, à titre d'obligation de base, se conformer aux principes de non-discrimination, d'égalité, de non-régression, de transparence, de participation, de responsabilisation et de la primauté du droit. Des obligations spécifiques exigent que les États respectent, protègent et donnent effet (faciliter

l'exercice, promouvoir et mettre à disposition), dans notre cas, au droit à une alimentation adéquate et à la nutrition. Cela implique que les gouvernements doivent faire en sorte que toutes leurs politiques, qu'elles soient agricole, alimentaire, commerciale, économique, environnementale, sociale, énergétique ou autres, soient cohérentes avec l'application des droits humains.

2. Développer des outils et des méthodes de suivi, d'évaluation et de plaidoyer, qui puissent être à la disposition des membres et des autres partenaires lorsqu'ils adressent leurs revendications aux États.
3. S'engager à protéger les personnes qui défendent les droits humains et à soutenir leur travail.
4. Agir comme un organisme de surveillance en s'assurant que :
 - a. Les principes de non-discrimination et d'égalité sont respectés et appliqués;
 - b. L'État assume ses obligations en matière de droits humains et que des acteurs non étatiques ne portent pas atteinte à ces droits. L'impunité doit cesser;
 - c. Les États remplissent leurs obligations extraterritoriales.
5. Promouvoir les normes de bien-être nutritionnel maximales pour toutes les tranches d'âge et encourager activement les systèmes alimentaires durables qui soutiennent ces normes, y compris l'allaitement maternel.
6. Œuvrer pour le renforcement du système des droits humains à tous les niveaux, en garantissant le caractère contraignant des droits humains et la réparation des violations.
7. Mobiliser du soutien pour les luttes des mouvements sociaux lorsque leur droit à une alimentation adéquate et à la nutrition ou leurs droits connexes sont menacés ou violés.

NOTRE MODE DE FONCTIONNEMENT

Le fonctionnement du Réseau est centré sur la promotion d'échanges et de dialogues entre ses membres. Chaque membre a son propre champ de travail spécifique; en devenant membres du Réseau, les membres acceptent de travailler ensemble pour faire avancer les questions d'intérêt commun jugées de haute importance pour améliorer le respect du droit à une alimentation adéquate et à la nutrition. Le Réseau ne parle pas en son propre nom, mais il génère un espace dans lequel ses membres peuvent s'exprimer sur des problèmes communs.

Les membres du Réseau s'engagent dans des débats, des campagnes d'information et/ou des journées d'action pour demander la réparation des violations et des abus, ainsi que pour alerter d'autres membres du Réseau et le public en général sur des thèmes spécifiques qui requièrent leur attention. De plus, les membres élaborent des recommandations politiques et font le suivi de leur mise en œuvre. La publication annuelle de l'Observatoire du droit à l'alimentation et à la nutrition constitue une contribution-clé supplémentaire.

Sur la base de ces principes, les membres du Réseau appellent toutes les organisations de la société civile d'intérêt public et tous les mouvements sociaux à le rejoindre, et les individus à soutenir le travail du Réseau.

Cet appel est appuyé par une Charte qui développe les objectifs du Réseau.

L'organisation facilitateur : FIAN International

Contact : Martin Wolpold-Bosien, Wolpold-Bosien@fian.org